

Frais de gestion et d'administration

**Barème des honoraires en vigueur
au 1^{er} janvier 2020**





Frais d'administration annuels des comptes « titulaire pour compte »

Compte de retraite enregistré¹ (Les clients sont exonérés des frais s'ils détiennent 50 000 \$ ou plus de fonds communs Manuvie dans leurs comptes Placements Manuvie au moment du calcul des frais annuels.)	150 \$ par client
--	-------------------

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)² (s'il s'agit du seul compte enregistré que détient le client; frais maximum de 150 \$)	50 \$ par compte
--	------------------

RER collectif² (s'il s'agit du seul compte enregistré que détient le client; frais maximum de 150 \$)	50 \$ par compte
--	------------------

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)² (y compris les régimes détenus dans le cadre du Programme de placement Premier; aucun maximum)	50 \$ par compte
--	------------------

Les frais d'administration annuels des comptes « titulaire pour compte » sont facturés au mois de septembre pour l'année civile en cours, en totalité ou en partie. Placements Manuvie se réserve le droit de facturer des frais d'administration annuels lorsque le transfert intégral d'un compte est effectué avant la date prévue de prélèvement de ces frais.

Frais de service

Établissement de compte et administration de titres de sociétés fermées	250 \$ par émission/ date de dépôt, plus 100 \$ annuellement
Frais de désenregistrement	150 \$
Frais de traitement applicables au transfert de comptes	150 \$ transfert intégral, 75 \$ transfert partiel
Frais annuels visant les fonds de placement traités manuellement ou faisant l'objet de restrictions	125 \$ par année
Coûts liés à l'administration et au transfert de certificats de titres papier	50 \$ par certificat plus les coûts facturés par les tiers
Frais de traitement découlant d'une insuffisance de fonds	35 \$ par occurrence
Frais de traitement de virement électronique	35 \$ par occurrence
Frais de fermeture de compte (Nous nous réservons le droit de fermer un compte d'une valeur de 150 \$ ou moins).	150 \$
Frais de traitement de CPG²	25 \$ par acquisition ou en fonction des frais exigés par l'émetteur

Notes

- Tous les frais sont facturés dans la monnaie du compte.
- Tous les frais sont soumis aux taxes de vente applicables.
- Certains frais indiqués dans cette brochure pourraient ne pas s'appliquer à votre compte.

¹ Comprend les RER, FRR, régimes de conjoint, comptes immobilisés et CELI. Ne s'applique pas aux comptes non enregistrés. D'autres exceptions peuvent s'appliquer. Consultez votre conseiller pour obtenir plus de renseignements.

² Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre représentant.

Siège social de Placements Manuvie

1235 North Service Road West, Suite 500
Oakville, Ontario L6M 2W2

Adresse postale :

PO Box 1700 RPO Lakeshore West
Oakville, Ontario L6K 0G7
Téléphone : (905) 469-2100
Numéro sans frais : 1-800-991-2121
Télécopieur : 1-888-777-2375



Pour obtenir davantage de renseignements sur les frais d'administration annuels, communiquez avec votre représentant.